



Barge Pierre
Président

Bruxelles, le 05 octobre 2010

à Monsieur le Président
du Comité consultatif
de la Convention n°108

Objet : obtention du statut d'observateur au Comité consultatif de la Convention n°108 du Conseil de l'Europe

Monsieur le Président,

L'AEDH, Association Européenne pour la Défense des droits de l'Homme, œuvre en faveur de l'application universelle et indivisible des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne et ce, pour tous ses résidents.

Parmi les actions prioritaires de l'AEDH, la protection des données à caractère personnel prend une place importante. Nous militons pour que la Convention 108 du Conseil de l'Europe soit, en Europe et au niveau international, le texte de référence sur la protection des données à caractère personnel. Nous ne manquons pas, dès lors, de faire référence à ce texte dans nos communiqués et dans nos réponses aux consultations de la Commission européenne. Ainsi, récemment, nous nous sommes appuyés sur cette Convention dans notre réponse à la consultation sur le futur accord général UE-US sur la protection des données personnelles, qui devrait fournir le cadre légal aux accords à venir signés entre l'UE et les Etats-Unis.

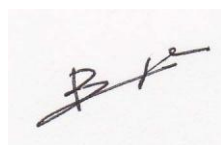
C'est dans le même sens qu'il est fait référence à la Convention n°108 dans la bande-dessinée « Sous surveillance », publiée dans le cadre d'un projet commun entre la Ligue des Droits de l'Homme française, l'AEDH et trois autres partenaires européens. Cette bande-dessinée, à destination des jeunes adultes, a pour but d'attirer l'attention de cette catégorie de personnes sur la nécessité de protéger leurs données personnelles dans l'utilisation des nouvelles technologies.

L'AEDH se bat pour le respect de la vie privée comme droit fondamental, et contre toutes les atteintes apportées aux libertés individuelles et collectives. Il nous semble indispensable de veiller à la protection des libertés publiques et de l'Etat de droit, dans un contexte de multiplication des bases de données et de l'utilisation croissante de nouvelles technologies de reconnaissance, telle la biométrie.

Créée en décembre 2000, à l'occasion de la proclamation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'AEDH est aujourd'hui forte de 25 organisations et est présente dans 19 pays européens. Elle compte dans un avenir proche être représentée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Comme membres associés, des organisations de défenses des droits de l'Homme des pays candidats à l'entrée dans l'UE devraient aussi la rejoindre. Le fonctionnement de l'AEDH s'appuie sur le bénévolat, pour cela elle comporte des membres individuels, en plus de ses membres organisations de défenses des droits de l'Homme. Tous ces membres sont engagés dans leur pays respectifs dans la défense des libertés et de la vie privée, et en conséquence dans la protection des données personnelles.

Pour toutes ces raisons, je viens vous demander, en ma qualité de Président de l'AEDH et en vertu de l'article 4bis du Règlement du T-PD, le statut d'observateur de l'AEDH au sein du Comité consultatif de la Convention n°108 du Conseil de l'Europe, afin que nous puissions suivre vos travaux qui sont pour nous, d'une grande importance.

Dans l'espoir que notre demande soit accueillie favorablement, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre Barge
Président de l'AEDH

AEDH
Rue de la Caserne, 33
1000 Bruxelles
Belgique

Tél : +32 (0)2 511 21 00
Fax : +32 (0)2 511 32 00

Site Web: www.aedh.eu
Email: aedh@aedh.eu

Membre associé de la FIDH - Partner of the FIDH